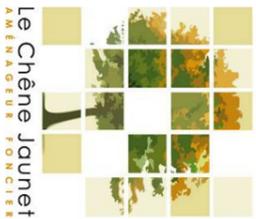


Maître d'ouvrage



Le Chêne Jaunet
54 rue Général de GAULLE
27340 PONT DE L'ARCHÉ
☎ 02.35.23.26.56
📠 02.35.23.49.91

Géomètre-Expert



Maxime Leheurteur
27100 PONT DE L'ARCHÉ
Tél. 02.32.40.05.13 Fax. 02.32.50.59.91
Courriel: agp@geometre-expert.fr



Département de l'EURE

Commune de PONT-DE-L'ARCHÉ

Rue du Général DE GAULLE

Résidence "Le Parc des Remparts"

Situation du lot



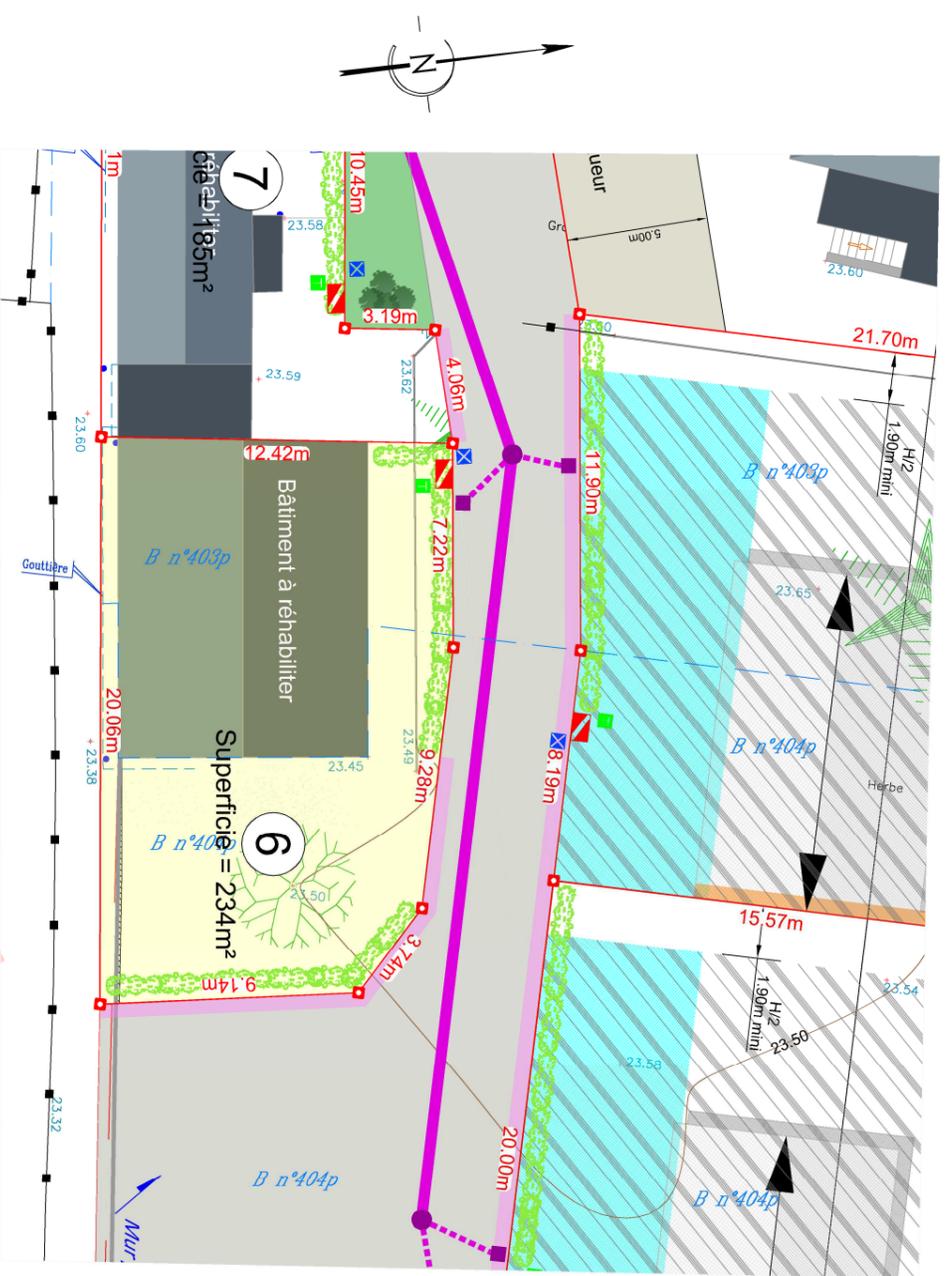
Permis d'aménager
Réf. : PA 027469150001
Surface de plancher
300 m²

Rue du Général DE GAULLE

coordonnées rattachées au RGF 99 (CC49)

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°6 Section ... n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
150419	17/12/15	150419-PA.dwg	1/250



LEGENDE :

- Chaussée aménagée
- Noues et espaces verts
- Zone boisée à conserver
- Arbre existant conservé
- Plantations effectuées par l'aménageur
- Hale de dessences locales à planter par les acquéreurs
- Possibilité de faire glisser ses accès le long du trait rose
- Emprise constructible
- les constructions doivent être implantées à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction sans être inférieure à 1,90m
- Hypothèse(s) d'implantation non contractuelle
- Sens du falange principal
- les constructions peuvent s'implanter sur l'alignement de la voie privée. Si elles ne le sont pas, les façades avant des constructions doivent être implantées dans la bande bleue.
- Contrainte d'implantation : Le pignon ou une partie du pignon devra être implanté en limite de propriété sur la zone indiquée par un trait orange épais.

PROVISOIRE

LEGENDE RESEAUX :

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Limite de propriété
- Application cadastrale
- Courbe de niveau*
- Cote altimétrique (rattachée au NGF système IGN 1989)*
- Cotation linéaire
- Hale existante
- Faillu existant
- Réseaux existant
- Cultures existante
- Branchement Eaux Usees*
- Branchement Eau*
- Branchement Electricité*
- Branchement Telecom*

(*) : - le nivellement réalisé la topographie du terrain AVANT travaux
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.
Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.